



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-cinquième session

4-7 mars 2014

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour information :
statistiques démographiques**

Statistiques démographiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la décision 2013/235 du Conseil économique et social. Il contient des renseignements à jour sur les progrès enregistrés par le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 depuis la parution du rapport précédent du Secrétaire général sur les statistiques démographiques (E/CN.3/2013/15). De plus, il rend compte des travaux (délibérations, conclusions, calendrier de révision et résultats attendus) de la première réunion du Groupe d'experts chargé de réviser les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements pour le cycle de recensements de 2020*. Enfin, il annonce la publication de la troisième révision des *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil*.

La Commission est invitée à prendre note du rapport.

* E/CN.3/2014/1.



I. Introduction

1. Établi en application de la décision 2013/235 du Conseil économique et social, le présent rapport : a) donne une vue d'ensemble des faits nouveaux concernant le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 au cours de la période 2010-2013; b) résume les travaux de révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, et c) renseigne sur la publication de la troisième révision des *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil*.

II. Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010

Recensements de la population et des logements à l'échelon national

2. Le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 a été approuvé par la Commission de statistique à sa trente-sixième session et adopté par le Conseil économique et social dans sa résolution 2005/13. Considérant que le recensement de la population et des logements constitue l'une des principales sources de données permettant de garantir l'efficacité de la planification du développement et l'objectivité des décisions, le Programme a pour but premier de veiller à ce que chaque État Membre procède à un recensement au moins une fois entre 2005 et 2014, et en diffuse largement les résultats.

3. Tout au long du cycle de recensements, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a suivi l'exécution des recensements de la population et des logements par pays et par zone. D'après les renseignements disponibles à la fin de novembre 2013, qui actualisent le rapport complet présenté à la quarante-quatrième session de la Commission de statistique (E/CN.3/2013/15), 205 pays ou zones ont déjà réalisé un recensement, 22 prévoient de le faire d'ici à la fin du cycle et 8 ne prévoient pas de recensement pendant le cycle en cours. Autrement dit, on a déjà dénombré plus de 91 % de la population mondiale au cours du cycle actuel, et ce chiffre devrait passer à 97 % d'ici à la fin du cycle. On trouvera les dates des recensements par pays et par zone à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/2010_PHC/censusclockmore.htm.

III. Révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements pour le cycle de recensements de 2020*

4. Dans la perspective du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, la Commission de statistique, à sa quarante-troisième session, a accueilli favorablement la suggestion consistant à lancer un programme de travail suffisamment tôt en vue de la troisième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* (voir E/2012/24, chap. I, sect. B). L'invitation à mettre au point des directives internationales devant permettre aux pays de planifier et d'effectuer efficacement des recensements de la population et des logements émane de la nécessité :

a) d'offrir des directives systématiques et opérationnelles aux autorités nationales chargées de dénombrer la population et les logements; et b) d'assurer la comparabilité, entre pays et régions, des statistiques de la population et des logements. Toujours dans le cadre du prochain cycle de recensements, la Division de statistique entend présenter, à la quarante-sixième session de la Commission de statistique en 2015, un projet de résolution du Conseil économique et social sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020.

5. Dans ce contexte, la Division de statistique a organisé, du 29 octobre au 1^{er} novembre 2013 à New York, la réunion du Groupe d'experts chargé de réviser les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, qui avait pour but de lancer la révision de cette norme statistique internationale pour le cycle de recensements de la population et des logements de 2020. Une cinquantaine de représentants de pays en développement et de pays développés de toutes les régions du monde, ainsi que d'organisations régionales ou internationales, y ont participé¹.

6. Le rapport final de la réunion du Groupe d'experts peut être consulté sur le site Web de la Division de statistique. Certaines des conclusions et des recommandations issues de la réunion sont présentées ci-dessous.

7. Les exposés et les débats entendus à la réunion ont confirmé les fructueux résultats déjà obtenus par le cycle de recensements de la population et des logements de 2010 (allant de 2005 à 2014). Depuis le lancement, peu après 1950 à l'ONU, des programmes de recensement de la population et des logements, le cycle de 2010 semble le plus réussi pour ce qui est du nombre de pays ayant effectué au moins un recensement. En outre, le recensement de 2010 a mis au jour l'usage sans précédent qui est fait des technologies de pointe dans tous les aspects du recensement, surtout lorsqu'il s'agit d'en rationaliser les opérations, d'augmenter le taux global de réponse, d'améliorer et d'actualiser les données, et de répondre à une demande du public motivée par de nouveaux modes de vie et par un souci de confidentialité. Les pays ont également innové en appliquant des méthodes de compilation des statistiques socioéconomiques globales au niveau des petites régions, ce qui pourra avoir des conséquences sur la définition du recensement. En outre, on signale une collaboration internationale aux recensements. Toutefois, des difficultés persistent, notamment le fait que certains pays, ayant pris du retard, n'ont toujours pas procédé à un recensement pour 2010. Autres difficultés constatées : les coûts et la politisation du recensement, l'insuffisance des moyens techniques, les soucis quant à la qualité des données et les défaillances de la diffusion ou l'utilisation des résultats.

¹ Les participants comprenaient des experts des États et organismes suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ghana, Inde, Indonésie, Italie, Jamaïque, Malaisie, Namibie, Oman, Ouganda, Pérou, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suriname, Tadjikistan, Turquie et État de Palestine, Banque africaine de développement, Eurostat, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Commission économique pour l'Afrique, Groupe directeur sur les recensements de la population et du logement de la Commission économique pour l'Europe, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour la population, Division de la population du Département des affaires économiques et sociales et Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités. La Division de statistique a fait office de secrétariat.

8. Les participants ont admis que, s'ajoutant aux contraintes financières, l'augmentation constante du coût des recensements expliquait pourquoi de nombreux pays avaient ajourné les leurs, tandis que d'autres avaient appliqué des méthodes originales à leurs recensements traditionnels. Les participants ont donc souligné qu'une analyse coûts-avantages des recensements, certes très complexe, était nécessaire et qu'il faudrait y inciter les pays. On a dit aussi que les données issues des recensements étaient trop peu utilisées, restreignant ainsi les avantages de l'opération.

9. S'agissant de la révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, la réunion du Groupe d'experts a notamment conclu comme suit :

a) Il faut ajouter à la préface un résumé succinct des enseignements tirés du cycle de recensements de 2010 – en particulier au chapitre des principaux résultats obtenus et des grands obstacles rencontrés – qui justifient une adaptation des normes internationales de recensement;

b) Il faudrait intervertir la troisième partie (opérations et gestion des recensements) avec la deuxième (sujets à étudier dans les recensements), car il serait plus logique de la situer entre la définition et les caractéristiques essentielles du recensement d'une part, et sa mise en œuvre, de l'autre;

c) En ce qui concerne les méthodes de recensement, il convient d'étudier plus en détail les forces et les faiblesses des méthodes actuelles. Il faut en particulier organiser un débat élargi sur la nouvelle méthode de recensement fondé sur des registres;

d) Une révision de la définition et des caractéristiques essentielles du recensement devrait permettre de mieux faire apparaître les caractéristiques clefs des recensements de la population et des logements;

e) Vu l'utilisation généralisée des technologies de pointe dans toutes les phases de l'opération de recensement, les participants ont proposé de regrouper toutes les questions liées à l'utilisation des technologies dans les recensements de la population et des logements en un même chapitre qui porterait sur toutes les phases du recensement, plutôt que de parler de ces technologies dans chaque chapitre;

f) Alors que la diffusion et l'utilisation des données sont les points les plus faibles de l'opération de recensement, les participants ont fait remarquer que les techniques et les méthodes de diffusion des données avaient considérablement évolué au cours du cycle de 2010 en raison surtout des progrès technologiques qui permettent aux pays de répondre aux exigences des utilisateurs en offrant leurs produits par voie électronique. À cet égard, les participants ont demandé que, dans les *Principes et recommandations*, les directives sur la diffusion et l'utilisation des données, soient développées pour qu'elles portent tant sur les pratiques classiques – notamment l'archivage et la conservation des données issues des recensements et des documents connexes – que sur l'accès aux microdonnées et aux données intéressant les petits territoires et les faibles peuplements. Cela dit, les participants se sont inquiétés de la confidentialité des données et ont proposé que la partie révisée sur la diffusion et l'utilisation des données des recensements présente des méthodes de contrôle qui permettent de préserver le caractère confidentiel et privé des données;

g) Les participants ont entendu un exposé de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la révision des notions d'emploi, de main-d'œuvre et d'activité adoptées en octobre 2013 par la Conférence internationale des statisticiens du travail. Ils ont conclu que le Groupe de travail sur les sujets du recensement de la population et des logements devrait s'appuyer sur la contribution de l'OIT pour réviser les définitions, sujets et classifications figurant dans les *Principes et recommandations*;

h) Suite aux importantes propositions tendant à augmenter les directives de recensement internationales révisées, les participants se sont inquiétés de la longueur des *Principes et recommandations* et ont engagé à faire preuve de prudence dans les modifications, estimant que les propositions ne méritaient pas toutes d'être retenues.

10. S'agissant du processus, les participants sont convenus que la révision des *Principes et recommandations* concernant les recensements de la population et des logements serait entreprise par trois groupes et cinq sous-groupes de travail, qui examineront le texte de la deuxième révision² et le modifieront en l'actualisant en fonction des débats, conclusions et recommandations de la réunion du Groupe d'experts, ainsi que des débats et échanges au sein des groupes et sous-groupes de travail.

11. Travaillant en groupes et sous-groupes, les participants se sont minutieusement repartie les tâches et ont arrêté le calendrier suivant :

a) Le premier projet du texte des *Principes et recommandations* révisés concernant les recensements de la population et des logements sera présenté le 31 janvier 2014 au plus tard par les membres des groupes de travail à leurs présidents respectifs;

b) Chaque président de groupe de travail soumettra à la Division de statistique, le 28 février 2014 au plus tard, un projet de texte global;

c) La Division de statistique compilera tous les projets de texte pour le 31 mars 2014;

d) La Division de statistique organisera pour la fin d'avril 2014 la deuxième réunion du Groupe d'experts, au cours de laquelle le projet sera achevé, étant entendu qu'en février 2015 il sera présenté à la Commission de statistique, avec le rapport final du Groupe d'experts pour adoption officielle.

12. Les participants ont en outre noté que : a) en février 2015, la troisième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* sera présentée à la Commission de statistique pour adoption; b) une série de tableaux ont été affichés sur le site Web de la Division de statistique, assortis de renvois aux sujets fondamentaux contenus dans la version imprimée; et c) un additif pourra être apporté à celle-ci, en fonction des résultats du débat en cours sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, qui pourrait avoir des incidences sur le cycle des recensements de la population et des logements de 2020.

13. Lors de la réunion, il a été noté que la Division de statistique apporterait au Groupe d'experts un appui administratif et organique constant et total.

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.XVII.8.

IV. *Troisième révision des Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil*

14. Donnant suite au rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques présenté en février 2013 à la quarante-quatrième session de la Commission de statistique (E/CN.3/2013/15), la Division de statistique a terminé la révision des *Principes et recommandations pour un système de statistiques* de l'état civil, principale norme internationale pour les registres et statistiques de l'état civil. *La troisième révision des Principes et recommandations* est disponible en ligne, en version anglaise³. La Division de statistique prévoit d'organiser une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux pour faciliter la mise en œuvre de ces recommandations dans les systèmes statistiques nationaux.

15. Outre qu'elle a élaboré les *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil*, la Division de statistique entretient un centre de connaissances sur les registres et statistiques de l'état civil (<http://unstats.un.org/unsd/vitalstatkb>) qui facilite, à l'échelle internationale, l'échange et le partage de connaissances et d'informations en la matière. Il recueille et diffuse des directives méthodologiques, des articles de fond et des pratiques et activités nationales dans le domaine des registres et des statistiques de l'état civil.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.13.XVII.10. Peut être consultée à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/standmeth/principles/default.htm>.